

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de permis de construire n° 9733531920003 une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit «Quartier Matoury» sur la commune de Maripasoula 97370**

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mercredi 18 septembre 2019 au jeudi 17 octobre 2019 inclus sur la commune de Maripasoula 97370 ainsi qu'à l'annexe mairie de Maripasoula située à Cayenne 97300.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA (EDF Renouvelables) - n°100 Esplanade du Général de Gaulle – Cœur Défense – Tour B, 92 932, Paris La Défense Cedex, représentée par M. Damien LAVILLE, chef de projets Outre-Mer - Téléphone : 04 67 62 87 59 / 06 29 62 23 39 – damien.laville@edf-en.com.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service aménagement, urbanisme, construction, logement (AUCL) - 05 94 39 80 81 – [aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) - rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

M. Max VENTURA, retraité, résidant à Matoury 97351 est désigné par le président du Tribunal Administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- sur le site : <http://centrale-photovoltaïque-maripasoula.enquetepublique.net>
- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil - actualités - enquêtes publiques)
- Sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr)
- À la mairie de Maripasoula située Promenade du Lawa, 97370 Maripasoula - 0594 37 21 50 -- [mairiedemaripasoula@yahoo.fr](mailto:mairiedemaripasoula@yahoo.fr) - aux heures d'ouverture de la mairie de Maripasoula : lundi et jeudi 7h30-13h puis 15h-18h et mardi, mercredi et vendredi de 7h30 à 13h30.
- À l'annexe de la mairie de Maripasoula située au 27 bis rue Gabriel Deveze, 97300 Cayenne – 05 94 30 11 74 – [maripasoulannexe@orange.fr](mailto:maripasoulannexe@orange.fr) – aux heures d'ouverture de l'annexe de la mairie de Maripasoula : du lundi au vendredi de 8h à 13h.
- Sur rendez-vous à la DEAL, service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex -- téléphone : 0594 29 68 73

**Le public pourra formuler ses observations :**

Sur le registre dématérialisé : <http://centrale-photovoltaïque-maripasoula.enquetepublique.net>

Par dépôt sur le site internet de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public – enquêtes publiques 2019) ;

Par courriel : [centrale-photovoltaïque-maripasoula@enquetepublique.net](mailto:centrale-photovoltaïque-maripasoula@enquetepublique.net) et [mairiedemaripasoula@yahoo.fr](mailto:mairiedemaripasoula@yahoo.fr) et [maripasoulannexe@orange.fr](mailto:maripasoulannexe@orange.fr)

Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Maripasoula et à l'annexe mairie de Maripasoula située à Cayenne à l'adresse indiquée, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, à la mairie de Maripasoula ou à l'annexe mairie de Maripasoula située à Cayenne, aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Max VENTURA et à la DEAL rue Carlos Fineley CS76003 – 97306 Cayenne cedex.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M. Max VENTURA recevra le public au cours de cinq permanences :

- Mairie de Maripasoula : jeudi 19 septembre 2019 de 9 h à 12 h, jeudi 26 septembre 2019 de 9h à 12h, jeudi 03 octobre 2019 de 15 h à 18 h et jeudi 10 octobre 2019 de 9h à 12 h
- Annexe de la mairie de Maripasoula située à Cayenne : lundi 14 octobre 2019 de 10h à 13h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Maripasoula ou à l'annexe mairie de Maripasoula située à Cayenne, et sur internet aux adresses suivantes : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) – (accueil - actualités - enquêtes publiques) [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr). (information du public - enquêtes publiques 2019).

Pour le préfet, par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

Didier RICHARD

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.